Image not found or type unknown

Droits d'un conjoint collaborateur salarié saisonnier

Par **BARTHELEMY**, le **03/04/2008** à **09:28**

Madame,Monsieur,
Gérant d'une activité de chambres d'hôtes, je suis récemment marié et souhaite associer ma femme à l'activité en ayant le souci qu'elle puisse se constituer un capital (salaire...) et une retraite.
Le statut de conjoint collaborateur salarié me paraît adapté. Mais s'agissant d'une activité saisonnière, ce statut lui donne-t-il droit à une allocation chômage pendant la période non travaillée (d'octobre à avril)?
D'avance merci pour votre aide.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés